



FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2022-2023

SECTION BABY JUDO

Cette section concerne les enfants débutants nés en 2017 et 2018

Informations de l'adhérent :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / /

Sexe : M ☐ F ☐

Choisir un lieu et un horaire :

☐ Dojo Pradayrol (Gymnase Paul Souriau 30 rue de Seine)

☐ Les lundis de 17h00 à 18h00 ☐ les mercredis de 13h30 à 14h30 ☐ les samedis de 13h30 à 14h30

☐ Dojo Denfert Rochereau (40-42 rue Denfert Rochereau)

☐ Les vendredis de 17h00 à 18h00 ☐ les samedis de 10h00 à 11h00 ☐ les samedis de 11h00 à 12h00

☐ Dojo JL Rougé (Espace Forum 1674 rue du vieux Pont de Sèvres)

☐ Les mercredis de 10h00 à 11h00 ☐ les vendredis de 17h00 à 18h00 ☐ les samedis de 11h00 à 12h00

☐ Dojo Abondances (48 rue de Abondances)

☐ les mercredis de 14h00 à 15h00

Tarif :

Réduction :

Mode de paiement :

	N°CHEQUES :	ESPECES	VISA	N°CHQ VACANCES :	PASS+92	PASS SPORT	AUTRE
MONTANT							

Informations représentants légaux :

Nom et prénom de la mère :

Adresse complète :

N° de téléphone mobile :

N° de téléphone du travail :

Adresse e-mail :

Nom et prénom du père :

Adresse complète :

N° de téléphone mobile :

N° de téléphone du travail :

Adresse e-mail :

Encadré réservé à l'administration

ASSOCCONNECT		PAIEMENT		LICENCE	
--------------	--	----------	--	---------	--



Renseignements obligatoires par le tuteur légal de l'enfant / Autorisation parentale)

Personnes à prévenir en cas d'accident : Nom : Prénom : N° de Tél :

Nom : Prénom : N° de Tél :

Problèmes médicaux (allergies...) :

Je soussigné(e), Nom..... Prénom..... demeurant :
..... agissant en qualité de : autorise, n'autorise pas (rayer la mention inutile) les responsables de l'ACBB judo à prendre en cas d'accident toute décision faisant intervenir les secours d'urgences s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu. reconnaît que les représentants de l'ACBB Judo ne pourront être tenus pour responsables de tout incident ou accident survenu à l'enfant avant ou après avoir quitté le dojo (aller/retour à domicile seul, à pied, à vélo....).

Autorisation du droit à l'image

Lors de manifestations organisées par le club ou la FFJDA, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées et utilisées sur tous les supports de communication (site internet, diffusion vidéo, journaux, etc.). Le signataire du présent formulaire autorise le club à procéder à ces captations d'image et de voix et à les utiliser et diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée.

- ☐ J'autorise
☐ Je n'autorise pas

REGLEMENT D'INSCRIPTION ACBB JUDO & D.A

Pour le bon fonctionnement de notre association et sa pérennité, il nous est apparu important de préciser, dans l'intérêt de tous, les points suivants :

PONCTUALITE

Avant de déposer son ou ses enfants au cours de judo, le parent ou le représentant légal doit s'assurer que le professeur est présent et/ou que le dojo n'est pas fermé pour jours fériés et/ou raisons exceptionnelles. Nous demandons à tous de respecter les horaires qui sont indiqués (horaires des cours, des rendez-vous pour les rencontres sportives,...) et tout particulièrement de venir chercher votre enfant aux horaires de fin de cours. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

HYGIENE

Les Arts Martiaux sont pour la plupart des sports de contact. Une hygiène corporelle scrupuleuse est donc de rigueur. De plus, l'utilisation de sandales spécifiques (longues, zoories ou autres) est obligatoire pour les déplacements entre les vestiaires et les tatamis. La non utilisation de ces sandales pourra entraîner l'exclusion de façon temporaire voire même définitive en cas de récidive.

RESPECT DES PERSONNES et DU MATERIEL

Une tenue correcte est exigée pour toute activité au sein du club et lors des déplacements, ainsi qu'au cours des manifestations sportives ou stages. Tout membre de l'association doit veiller à ce que son attitude au dojo ou à l'extérieur de celui-ci soit en accord avec les principes du code moral du judo Français. L'accès au cours ou la participation à une compétition pourra être refusé en cas de manquement caractérisé à ces principes élémentaires, la récidive pouvant entraîner l'exclusion sans remboursement de la cotisation. Bien évidemment, une telle issue doit demeurer exceptionnelle; les valeurs portées par le judo et le droit à l'erreur font partie intégrante de l'enseignement et du parcours du judoka. La priorité est donnée à l'enseignement et à la transformation de l'individu par l'expérience.

PRESENCE DES PARENTS DANS LES DOJOS

Les parents ne doivent pas assister à la totalité du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci. En revanche, des portes ouvertes seront organisées selon un planning défini afin que vous puissiez voir évoluer votre enfant.

ANNULATION – REMBOURSEMENT

La cotisation et la licence restent acquises à l'Association pour l'année en cours, soit du 1er septembre 2022 au 30 juin 2023.

Elles ne peuvent, en aucun cas, donner lieu en cours d'année à des remboursements et ne peuvent être calculées au prorata temporis.

ATTESTATION Aucun document ne sera fourni tant que le dossier d'inscription sera incomplet. Les demandes sont à faire par mail à acbbjudo92100@gmail.com

L'ACBB JUDO & D.A. N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS DANS LES VESTIAIRES ET DANS LES SALLES DE SPORT.

Déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus

Fait à Boulogne Billancourt, le

« Lu et Approuvé»

SIGNATURES

Encadré réservé à l'administration

Certificat médical

Allergies

Droit à l'image